

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Séance du 8 décembre 2006

10. Propositions individuelles Complément au postulat de M. Jean-François Ferrot sur la dangerosité de la circulation au chemin du Château

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

- 1) Il est bon peut-être de rappeler que, il y a une vingtaine d'années, le Conseil communal a adopté un plan de zone CB concernant le village de Crissier proprement dit :
 - la densification d'habitations telle qu'elle se concrétise maintenant y était définie
 - il prévoyait de restreindre la circulation à travers le centre en envoyant les véhicules dans une route de ceinture qui, à partir du giratoire d'entrée à l'Est, comportait les chemins du Bré, du Château, de la Blancherie, de la Forge et de Sous-Riette pour revenir au giratoire de départ.
- 2) En vue de la réalisation de ce circuit périphérique, seul le chemin du Château a été, sur quelques dizaines de mètres, de la rue d'Yverdon à l'immeuble 2b, élargi et doté d'un trottoir, ce qui a malheureusement pour effet d'inciter les véhicules à accélérer.
Le reste dudit chemin est un goulet entre le mur de la propriété du château de Floreny-Bellevue et les terrains privés au Sud-Ouest.
Cette situation est appelée à durer très longtemps car la possibilité d'élargissement dépend des velléités des propriétaires touchés à mettre leur terrain en valeur selon les nouvelles normes.
- 3) Mais le flux de circulation ne tient nullement compte de cette réalité :
pour éviter les chicanes de la rue du Centre, du carrefour de la Place Girardet et de la rue d'Yverdon, les véhicules en transit vers le Nord de la commune empruntent de préférence cette portion de la « ceinture », provoquant la dangerosité, surtout pour les piétons, signalée par M. Ferrot.

Une première prise de conscience de cette anomalie a amené la Municipalité à prévoir des travaux pour améliorer la situation, mais le préavis élaboré par le service technique sous la direction de Claude Penseyres, alors en charge, a été refusé par le Conseil communal qui l'avait trouvé trop onéreux.

Depuis lors, les inconvénients ont certainement empiré : un comptage par la police des véhicules empruntant ce tronçon scabreux devrait le prouver.

- 4) En attendant la « qualification » du chemin du Château dans son entier, qui sera donc longue à venir et n'aurait pour conséquence que de rendre encore plus grande la vitesse des véhicules, en n'excluant pas un changement de conception des circulations autour de notre commune (pour l'heure la ceinture envisagée passe par le préau de l'école du Village et l'aboutissement au giratoire de départ traverse une propriété difficile à exproprier !), il est urgent d'entreprendre quelque chose.

Notre police a peut-être des idées économiquement, efficacement et rapidement réalisables ... comme à la rue des Alpes !

Je demande que ces considérations figurent in extenso au procès-verbal de cette séance. Merci !

Pierre Grasset
Conseiller communal ROLC